

Compte-rendu de réunion du 14/01/2016

Secrétaire de séance : Mme J. GUITOU

Date de convocation : 11 janvier 2016

Présents : Mmes POIGNET, GUITOU,
Mrs BERNARD, DELVERT, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD, BLADIER,
LEGOFF; DIAZ, MARIAGE, GONCALVEZ MOURA

Absents : Mme NICKERT, procuration donnée à Mr GARRIGOU
Mme ROUDIER, procuration donnée à Mr MARIAGE
Mme FRAYSSE, procuration donnée à Mr BERNARD

Ordre du jour :

Election du secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 8 décembre 2015.

Délibération pour transfert de compétences SDIS.

Délibération pour le plan de financement et demandes de subventions pour les travaux d'aménagement de la grange Bonnet.

Questions diverses :

- Devis travaux élagage.

Election du secrétaire de séance

Mme Josiane GUITOU est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2015

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Délibération pour transfert de compétence SDIS

Mr le Maire informe son conseil municipal que nous devons prendre une délibération pour le transfert de compétence « Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours » à l'intercommunalité.

La loi NOTRe considère désormais que les communes participent à l'exercice de la compétence en matière d'incendie et de secours par le biais de la contribution au financement des services départementaux d'incendie et de secours et que les contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre créé après le 3 mai 1996 peuvent faire l'objet d'un transfert à cet établissement.

Ces transferts sont décidés par délibération concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

La Communauté de Communes Causse Vallée de la Dordogne a délibéré en date du 14 décembre 2015 afin de reverser le paiement de cette contribution du SDIS aux communes.

Après en avoir échangé et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire à prendre une délibération afin :

De transférer la compétence « contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours » à compter de 2016 à la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne.

De préciser que cette prise en charge par la communauté de communes Causses Vallée se la Dordogne sera intégrée aux attributions de compensation.

Délibération pour le plan de financement et demandes de subventions pour les travaux d'aménagement de la grange Bonnet.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il a reçu les architectes Mrs Froidefond et Villepontoux afin qu'ils nous présentent l'avant projet et l'estimatif de ces travaux. L'ensemble de ces documents nous permettant de monter les dossiers de demandes de subventions.

Montant des travaux : 84 979,00
Coût de l'étude : 7 700,00
TOTAL : 92 679,00

Dossiers de demande de subventions :

✓ DETR	25%	23 169,75
✓ FAPEC	20%	18 535,80
✓ FRI	10%	9 267,90
✓ Réserve parlementaire	10%	9 267,90
✓ Fonds de concours	5 %	5 000,00
TOTAL SUBVENTIONS		65 241,35
AUTOFINANCEMENT		27 437,65
TOTAL SUBVENTIONS (sans DETR)		37 071,60
AUTOFINANCEMENT		55 607,40

Après avoir échangé, le vote est organisé et, à l'unanimité, le conseil municipal valide le plan de financement présenté et autorise Mr le Maire à prendre la délibération et constituer les dossiers de demande de subventions pour ces travaux de la grange Bonnet.

Questions Diverses

➤ Devis travaux élagage

Mr le Maire présente les devis de l'Entreprise LAFON concernant les travaux d'élagage à réaliser sur LANZAC à savoir :

- ❖ Pour le camping 1710 euros TTC
- ❖ Pour la place, le parc des loisirs et autres 1620 euros TTC

Les membres du conseil donnent leur accord pour ces travaux.

➤ Devis travaux à Cieurac :

- ❖ Le mur du lotissement à reprendre sur 49 m linéaire : Entreprise Engelibert : 4949,50 euros
- ❖ Le mur de l'église (sablage) : 220 euros.

Ce devis semble élevé, les membres du conseil souhaitent que Mr le Maire demande un devis à une autre entreprise.

- Devis projet travaux au Restaurant l'Alouette : couverture de la terrasse.
Mr le Maire informe qu'il a contacté l'architecte Mr Villepontoux pour qu'il nous réalise un plan afin de faire la demande du permis de construire.

Mr le Maire présente les devis :

- ❖ MEYNARD Eric de LANZAC : 9 843,76 euros TTC
- ❖ CAUDOREILLE Jean luc de REILHAGUET 10 305,91 euros TTC

Mr VILATTE a été sollicité pour les travaux d'aménagement des WC (démolition de la cloison pour mise aux normes).

Mr DELORBE pour la plomberie.

Forfait pour raccordement au réseau d'assainissement.

Actuellement le forfait facturé par la commune au demandeur est de 900 euros. Mais on constate que depuis 2 ans, les facturations acquittées par celle ci auprès des entreprises ayant exécutées les travaux sont nettement au-delà de ce montant.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2015 la commune est facturée pour les prestations assuré par le SMPVD pour les études d'urbanisme selon la tarification suivante :

- ❖ demande de permis de construire : 102,00 euros
- ❖ demande C.U. 25,50 euros
- ❖ demande de D.P. 71,40 euros

Pour l'année 2015, le montant des prestations s'élève à la somme de 1999,20 euros.

➤ Problèmes de réception Internet sur la commune de Lanzac.

De nombreuses personnes ont porté à notre connaissance la mauvaise qualité de la connexion à internet.

Mr le Maire a demandé aux agents recenseurs que lors de celui ci, ils répertorient les zones où il y a des problèmes de réception internet.

➤ Intervention d'une entreprise de couverture pour vérifier la toiture du bâtiment du camping :

Mr Delvert informe que suite aux vents forts de lundi des tuiles sont tombées et d'autres se sont soulevées. Il a demandé à l'entreprise Lestrade de venir vérifier l'état de la toiture.

➤ La cheminée du bâtiment de Cieurac qui été sécurisée a fini par tomber. Mr Delpy est intervenu et a enlevé les gravas.

➤ Invitation à l'attention des élus le samedi 16 janvier : Les pompiers du Lot fêtent la « sainte Barbe ». Une réception est donnée à 18h30 au Centre de Secours à Souillac en présence de Mr le Sous Préfet et en suivant un repas au restaurant Salle Manon Delvert à Lanzac.

➤ Vœux de Cauvaldor le 22 janvier à 18h30 à Gramat.

➤ Problème d'éclairage au stade souligné par Patrick Bernard : les projecteurs lâchent petit à petit : il n'y en a plus que trois qui fonctionnent.

Fin de séance 22h10